

DEPARTEMENT

DROME

**Nombre de membres en****Séance du mardi 04 février 2025****exercice:** 16

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre février deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée le 27 janvier 2025, s'est réunie sous la présidence de Eric

Présents : 13

VANONI

Votants: 16

Sont présents: Erick VANONI, Monique ORAND, Martine VINCENT, Jacques MALOD, Jean Louis PETITDEMANGE, Marielle BARNIER, Sylvie FAVIER, Jean-Philippe GENIN, Huguette MAILLEFAUD, Florent MARCEL, Sylvette MARTIN, Colette MOREAU, Frédéric SAUVET

Représentés: Michel CORREARD représenté par Monique ORAND, PHILIPPE GUDIN représenté par Marielle BARNIER, Bernard RAVET représenté par Erick VANONI

Excusés:**Absents:****Secrétaire de séance:** Huguette MAILLEFAUD

PV du conseil municipal du 16/12/2024 approuvé à l'unanimité

Monsieur Grégory BONNIOT, ayant été embauché comme employé aux services techniques de la commune, et, de ce fait, n'ayant plus le droit d'être conseiller municipal, présente sa démission du conseil municipal.

En annexe : présentation de la maison de santé par Sonia Rochatte

Réhabilitation thermique et fonctionnelle de l'école choix de la MOE (N° DE_003_2025)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'une consultation a été organisée en vue de l'attribution d'un accord-cadre mono-attributaire de maîtrise d'œuvre en bâtiment pour la réhabilitation thermique et fonctionnelle de l'école et l'aménagement de la cour

La procédure réglementaire relative au marché à procédure adaptée restreinte a bien été réalisée ; un avis appel d'offre à la concurrence a été publié le 10 avril 2024 dans le Dauphiné Libéré et le 11 avril 2024 dans le JDD. Il donne connaissance au conseil municipal de la procédure de consultation :

Nombre de candidatures déposées sur le profil d'acheteur de la commune : 8

Equipe 1 : CoCo architecture Cénac (24)

Equipe 2 : E- Cohabiter Eurre (26)

Equipe 3 : Texus Architectes Eure (26)

Equipe 4 : Ankha St Martin d'Hères (38)

Equipe 5 : Hypseli Architectes Valence (26)

Equipe 6 : Ecoarchi Bollène (84)

Equipe 7 : Cabinet Traversier Charmes sur Rhône (07)

Equipe 8 : Elzéard Pactat Architecte Grenoble (38)

Nombre de candidatures déposées hors délais sur le profil d'acheteur de la commune : 0

Nombre de dossiers complets : 8

Nombre de candidatures examinées : 8

La commission a d'abord vérifié la bonne composition des dossiers de candidatures (présence de toutes les pièces demandées). Les 8 équipes possédant bien toutes les compétences requises et les moyens humains et matériels nécessaires, c'est l'appréciation de la pertinence et de la qualité des références présentées qui a permis de départager les équipes.

Sur cette base, la commission a décidé de retenir les 3 candidatures suivantes :

Equipe 2 : E- Cohabiter Eurre (26)

Equipe 3 : Texus Architectes Eure (26)

Equipe 4 : Ankha St Martin d'Hères (38)

Dont les références étaient pertinentes (échelle, programme, réhabilitation) et appréciées des élus. La présentation

d'images parlantes et plaisantes a aussi été retenue comme gage d'un travail de qualité par les élus.

Ces 3 équipes ont été invitées à déposer sur la plateforme dématérialisée une offre méthodologique et financière Elles ont également été conviées à un entretien qui s'est tenu en mairie le 28 janvier 2024. Suite à ces entretiens, les offres ont été analysées sur la base des critères suivants :

Valeur technique de l'offre **(70%)** appréciée au regard :
de la clarté et de la pertinence de la méthodologie proposée ;
de la compréhension du contexte, de ses enjeux et des objectifs de la Commune ;
Prix proposé : **(30%)**.

Il soumet au conseil municipal le tableau d'analyse des offres et les notes obtenues par chacune des équipes :

	Valeur technique (note sur 70)	Offre financière (note sur 30)	Note finale	Classement
E- Cohabiter	58	30	88	1
Texus Architectes	45	23	68	3
Ankha	53	25	78	2

La commission a classé les offres et propose au conseil municipal de retenir l'équipe composée de E-Cohabiter, architecte mandataire, avec SMALL Paysage (26), paysagiste, BEOD (07), BET thermique/fluides, BSY (26), BET structure, VT CONTROL (26) BET acoustique, KDEC (26, BET économie de la construction, co-traitants.

Cette équipe a été notée comme suit :

Valeur technique de l'offre : 58/70

Exposé très clair, très bonne compréhension du contexte et des enjeux de la commune. Nombreuses références et habitudes de travail à cette échelle de projet. Bonne méthodologie de travail proposée, équipe bien organisée et qui semble être à l'écoute.

Prix proposé : 30/30

Montant forfaitaire pour le DIAG : 14 600,00 € HT

Taux pour une mission de maîtrise d'œuvre en bâtiment avec EXE (calculée sur un montant de travaux de 1 300 000 €) : 8 % soit 104 000 € HT

Montants forfaitaires pour des missions complémentaires de

- STD : 2 500 €HT
- étude thermique TH-C-E ex : 1 500 €HT
- étude d'éclairage : 1 800 €HT
- notice acoustique : 1 500€HT
- OPC : 0.8% soit 10 400 €HT

Prestations supplémentaires :

- montant forfaitaire pour la co-construction du projet d'aménagement de la cour avec l'équipe enseignante et les enfants de l'école : 1 750 €HT
- montant forfaitaire pour le mode d'emploi du bâtiment : 2 000 €HT.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité décide d'attribuer le marché à l'équipe : E- Cohabiter et autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération

Délibération :DE_003_2025 adoptée

Droits de place Marchés (N° DE_004_2025)

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir fixer les tarifs droits de place pour le marché

Le conseil municipal, après délibération, 15 pour et 1 abstention,

Fixe les tarifs suivants à compter du 1^{er} mars 2025 :

Droits de place pour le marché :

Permanents le m. linéaire : 1.00 €

Occasionnels le m. linéaire : 1.50 €

Abonnement 3 mois/m. linéaire : 10.00 €

Camion : 20.00 €

Délibération :DE_004_2025 adoptée

SDED Sécurisation fils nus détectés Pont d'Ombre (N° DE_005_2025)

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes:

Opération : Electrification	
Renforcement pour sécurisation du réseau BT à partir du poste PONT D'OMBRE	
Dépense prévisionnelle HT de Génie Civil	9 767.89 €
dont frais de gestion 465.14 € HT	
Plan de financement prévisionnel :	
Financements mobilisés par le SDED	9 767.89 €
<u>Participation communale</u>	<u>NEANT</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. Approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et Enedis
2. Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé. La part syndicale finale sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux.
3. Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Délibération :DE_005_2025 adoptée

SDED sécurisation fils nus détectés Poste Benevise (N° DE_006_2025)

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes:

Opération : Electrification	
Renforcement du réseau BT à partir du poste BENEVISE	
Dépense prévisionnelle HT de Génie Civil	38 738.12 €
dont frais de gestion 1 844.67 € HT	
Plan de financement prévisionnel :	
Financements mobilisés par le SDED	38 738.12 €
<u>Participation communale</u>	<u>NEANT</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. Approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de

- l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et Enedis
2. Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé. La part syndicale finale sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux.
 3. Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Délibération :DE_006_2025 adoptée

SDED Sécurisation fils nus détectés poste Le Bouquet (N° DE_007_2025)

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes:

Opération : Electrification	
Renforcement du réseau BT à partir du poste Le Bouquet	
Dépense prévisionnelle HT de Génie Civil	15 976.34 €
dont frais de gestion 760.78 € HT	
Plan de financement prévisionnel :	
Financements mobilisés par le SDED	15 976.34 €
<u>Participation communale</u>	<u>NEANT</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. Approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et Enedis
2. Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé. La part syndicale finale sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux.
3. Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Délibération :DE_007_2025 adoptée

Subvention Le village d'Aurel fête la Clairette 2025 (N° DE_008_2025)

Le maire fait part au conseil municipal de la demande de subvention du comité des fêtes d'Aurel pour l'organisation de la 3^{ième} édition de « le village d'Aurel fête la Clairette »

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, attribue une subvention de 400.00 € au comité des fêtes d'Aurel pour l'organisation de la fête « le village d'Aurel fête la Clairette » 2025.

Délibération :DE_008_2025 adoptée

Subvention fête de la Transhumance 2025 (N° DE_009_2025)

Le maire rappelle au conseil municipal que, pour la 3^{ième} année, la fête de la transhumance et de la Clairette 2025 se déroulera à Châtilhon en Diois le 14/15 juin 2025.

Pour assurer le succès de cette fête, le syndicat de la Clairette de Die sollicite de la commune un soutien financier.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

Attribue une subvention de 4 000.00 € au Syndicat de la Clairette de Die pour l'organisation de la fête de la transhumance 2025

Délibération :DE_009_2025 adoptée

Subvention Projets artistiques 2025 Ecole Chatillon (N° DE_010_2025)

Le maire présente au conseil municipal la demande de subvention de l'école de Châtillon en Diois/ pour des projets artistiques et culturels 2025 pour les élèves des classes de maternelle et CP/CE1

Projet Expression corporelle et relaxation (classes maternelles + CP et CE1) - coût de l'intervenant : 1698.00 €.

Projet intervention arts plastiques (classe CE1/CE2) – coût de l'intervenant : 600.00 €

Le Conseil Municipal, après délibération, 14 pour et 2 abstentions ,attribue à la coopérative scolaire RPI Châtillon/Menglon pour le financement de ce 2 projets une subvention de 1 600.00 €

Délibération :DE_010_2025 adoptée

Aménagement pastoraux Bergerie de Tussac et accès alpage (N° DE_011_2025)

Le maire fait part au conseil municipal que, dans la continuité de la dynamique pastorale, des travaux de réfection de la toiture de la bergerie de Tussac et d'amélioration du chemin d'accès à l'alpage sont apparus nécessaires :

Ces travaux sont conformes au cadre du PPT du DIOIS

Le maire soumet au conseil municipal le plan de financement de l'opération :

NATURE TRAVAUX	Montant des Travaux			Plan de financement	
	HT	TVA	TTC	PTT	Auto financement
Réfection de la toiture de la bergerie	14 846.98 €	2 969.40 €	17 816.38 €	70 %	30 %
Amélioration du chemin d'accès à l'alpage	21 707.00 €	4 341.40 €	26 048.40 €		
Assistance à membre ADEM	2 924.32	584.86	3 509.18 €		
Total dossier	39 478.30 €	7 895.66 €	47 373.96 €	27 634.81 €	11 843.49 €

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, décide de :

Réaliser ces travaux et de se porter maître d'ouvrage de l'opération

Approuve le projet pour un montant de 39 478.30 € HT

Sollicite une aide du plan pastoral Territorial des Hauts plateaux du Vercors pour un montant de 27 634.81€

Le Parc Naturel Régional du Vercors participera à l'autofinancement du projet (partie non subventionnée) à hauteur de 2 500.00€ HT, soit un solde restant de 9 343,49€ HT à la charge de la commune.

Par ailleurs, la commune de Châtillon-en-Diois autorise le groupement pastoral de Chamousset à effectuer des travaux de stockage d'eau sur la parcelle communale n° A60 à proximité de la bergerie communale.

Charge le maire de toutes les formalités nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Délibération :DE_011_2025 adoptée

SDED Borne complémentaire Eborn (N° DE_012_2025)

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, Territoire d'énergie Drôme – SDED a fait étudier l'implantation d'une borne de recharge sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : borne complémentaire - Eborn	
Station de charge semi-rapide – entrée Ouest	
Dépense prévisionnelle HT à la charge de la collectivité	18 986,00 €
 Plan de financement prévisionnel :	
Financements mobilisés par Territoire d'énergie Drôme (50% de la dépense)	9 493,00 €
Participation communale (50% de la dépense)	9 493,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. Approuve le projet établi par Easy Charge et Territoire d'énergie Drôme - SDED, Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie, conformément à ses statuts, et au règlement IRVE en vigueur
2. Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé.
3. La participation communale finale sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqués ci-dessus.
4. S'engage à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette transmis au Receveur de Territoire d'énergie Drôme - SDED.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier

Délibération :DE_012_2025 adoptée

Eric Vanoni
Président de séance

Huguette MAILLEFAUD
Secrétaire de séance